



1
Jours

L'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique territoriale

dans SECTEUR PUBLIC - RH ET SOCIAL / Réf : JUR-DRPU-14

Objectifs de la formation

- Déterminer la représentativité syndicale au sein d'une collectivité territoriale
- Décrire la réglementation ouvrant droit à l'exercice effectif de l'expression syndicale au sein de la collectivité
- Autoriser la mise en place du local syndical et déterminer les quotas d'autorisation pour l'exercice d'un mandat syndical de l'agent

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Décrire la réglementation

- La réglementation applicable
- La représentativité syndicale dans la fonction publique territoriale

2. Examiner l'attribution du local syndical et l'expression syndicale dans la collectivité

- La mise à disposition d'un local syndical
- L'affichage de documents d'origine syndicale
- La distribution de documents d'origine syndicale
- La collecte des cotisations
- Les réunions syndicales

Après midi

3. Examiner la formation syndicale et les différents régimes d'autorisations d'absence



- La formation syndicale
- Les absences pour participation aux congrès et réunions des organismes directeurs
- Les absences pour « autres réunions syndicales »
- Les absences pour participation aux organismes paritaires
- Règles communes
- Calcul des quotas d'autorisations

4. Identifier les décharges d'activité de service

- Attribution des décharges
- Position de l'agent déchargé de service et répartition des quotas
- Modalités d'exercice

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Agents publics, RH, personnes désireuses de passer des concours, etc

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

